

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS

Intitulé du service versant :

**Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des
populations (DDCSPP)**

Département de protection, d'hébergement et d'insertion (DPHI)

11 Bis Rue Nicolas Bruand, 25000 Besançon

N° de versement : 2634W

Métrage : 1.20ml

Date du versement :

12/11/2020

Exemplaire destiné au service versant

Exemplaire destiné aux Archives

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Sommaire			
1-7	Commission départementale d'aide sociale (CDAS)	1994-2018		
1-2	Fonctionnement	1994-2018		
3-7	Dossier de recours	2014-2017		
8-11	Commission centrale d'aide sociale (CCAS)	1999-2014		
12	Aide sociale à la complémentaire santé	2007-2013		
1-7	Commission départementale d'aide sociale (CDAS)	1994-2018		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	La Commission départementale d'aide sociale (CDAS) est la juridiction administrative spéciale compétente pour trancher en première instance les recours en matière d'aide sociale et, jusqu'en 2009, de revenu minimum d'insertion (RMI). En revanche, elle n'est pas compétente pour les litiges relatifs au revenu de solidarité active (RSA), qui a remplacé le RMI à cette date. Le secrétariat de la commission, tenu par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) jusqu'en 2010, a été transféré à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) lors de la création de cette dernière. Par la loi n°2016-1547 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, les contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale ont été transférés aux tribunaux de grande instance le 1^{er} janvier 2019.			
1-2	Fonctionnement	1994-2018		
1	Organisation.	1994-2010		
2	Composition (2011-2018) et enquêtes d'activité (2008-2017).	2008-2018		
3-7	Dossier de recours	2017		
	Classement par séance. Conservation uniquement des dossiers des années se terminant par 2 ou 7.			
3	février			
4	avril			
5	juin			
6	septembre			
7	novembre			
8-11	Commission centrale d'aide sociale (CCAS) : dossiers de recours.	1999-2014		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
8	La Commission centrale d'aide sociale est une juridiction d'appel en France fondée en 1905 et supprimée en 2018. Elle exerce une double compétence. Elle se prononce en appel sur les recours formés à l'encontre des décisions de la CDAS (article L134-2 du code de l'action sociale et des familles). Elle se prononce en premier et dernier ressort sur les litiges portant sur la détermination du domicile de secours du postulant, sur les décisions d'admission à l'aide sociale des personnes dont la présence en France résulte de circonstances exceptionnelles et qui n'ont pu choisir librement leur lieu de résidence ou les personnes pour lesquelles aucun domicile fixe ne peut être déterminé. Classement chronologique par décision. Spécimen Dans les dossiers individuels de recours, on trouvera tout ou partie des pièces suivantes : courrier de recours, copie des pièces d'identité, renseignements concernant les ressources (avis d'imposition, fiche de paie), enquête, rapport, décision.	2007-2013		
9	1999-2000			
10	2001			
11	2002			
12	2003, 2014 Aide sociale à la complémentaire santé. – Demandes et instruction. Ces demandes proviennent uniquement des bénéficiaires de la couverture d'assurance maladie universelle (CMU) agricole. Conservation de la totalité des demandes présentes dans le local archives du service sans certitude qu'il s'agit là de l'intégralité des dossiers traités par ce dernier.			

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le

La Directrice des Archives départementales du Doubs

Nathalie ROGEAUX